

Le Bureau communautaire s'est réuni le 05/12/2024, sur convocation du Président envoyée le 29/11/2024.

**Présent(e)s** : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, L. GUYOT, R. SILLAIRE, D. PICARD, E. PAYEUR, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, O. HEYOB, R. ARNOULD, JL. CLAUDON, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN.

**Excusé** : JL STAROSSE

**BU2024-60 FINANCES (7.10) – DEGREVEMENTS FACTURES D'EAU**

VU le code de la santé publique,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-12 et suivants relatifs aux règlements et tarification des services eau et assainissement,

VU la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit n°2011-525 du 17 mai 2011 dite loi « Warsmann » relative à l'écrêtement des factures d'eau pour les abonnés victimes de fuites sur leurs installations privées

VU la délibération n°2019-06-37 du 5 décembre 2019, approuvant la rédaction du règlement du service d'eau potable

VU l'article 37 du règlement du service d'eau potable

VU la délibération n° 2020-04-23 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au bureau de l'exécutif en matière de dégrèvement de facture d'eau et d'assainissement pour des cas intervenant hors règlement de service

**La présente délibération concerne les demandes de dégrèvement ne rentrant pas dans les conditions d'application de la loi Warsmann.**

Lors de la réunion du 14/11/2024 le conseil d'exploitation du service de l'eau et de l'assainissement a donné un avis favorable concernant les demandes suivantes :

Référence du dossier de l'abonné	Nom	Période concernée	Volume dégrévé en eau	Volume dégrévé assainissement	Montant dégrévé (HT)	Montant dégrévé (TTC)	Circonstances
2024-70	MOREL	DU 12/09/2023 AU 30/09/2024	146	146	604.44	650.71	Fuite à défaillance compteur
2024-75	LOYE	Du 30/01/2024 au 01/09/2024	174	399	1 166.31	1 226.04	Fuite suite à rupture soudure cana
2024-77	LECOLIER	Du 07/06/2024 au 16/10/2024	227	272	1 028.97	1 109.82	Fuite après compteur
2024-79	BRUN	Du 09/09/2024 au 23/10/2024	10	10	41.40	44.57	Fuite suite changement compteur
2024-80	GEROUILLE	Du 05/07/2023 au 16/07/2024	70	70	289.80	311.98	Fuite suite renouvellement branchement

**En conséquence, le Bureau est invité à :**

- **Autoriser Monsieur le Président à accorder les demandes de dégrèvement précitées.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**